

RESTRUCTURATIONS DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Principales mesures 2018



DOSSIER RESTRUCTURATIONS 2018

La décision ministérielle annuelle relative aux restructurations de la défense a été signée par la ministre des armées. Elle officialise les adaptations et réorganisations dont devront faire l'objet les organismes du ministère en 2018.

CONTEXTE

Les évolutions du contexte géostratégique ont conduit en juillet 2015 à l'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM) puis, en avril 2016, à l'arrêt de la diminution des effectifs de la Défense jusqu'en 2019, au bénéfice des unités opérationnelles, du renseignement et de la cyberdéfense.

Afin de toujours garantir la cohérence entre les menaces, les missions et les moyens, le président de la République a demandé qu'il soit établi une revue stratégique d'ici la fin de l'année et, dans la continuité, de soumettre au Parlement en 2018 un nouveau projet de loi de programmation militaire.

Dans ce contexte, les efforts entrepris seront maintenus en 2018. Ils se traduiront notamment par une augmentation du format des unités opérationnelles des trois armées ainsi que la poursuite du renforcement des fonctions de renseignement et de cyberdéfense. Ils sont le fruit de la poursuite des plans de transformation, permettant notamment le redéploiement vers les trois armées de postes en provenance des soutiens interarmées et de l'environnement des forces.

PLANS DE TRANSFORMATION

Au bilan, ce redéploiement de militaires et de civils au profit des unités opérationnelles, du renseignement et de la cyberdéfense conduira le ministère des armées à bénéficier en 2018 d'un solde positif de créations nettes d'emplois civils et militaires. C'est dans ce cadre qu'interviennent les mesures de restructuration et d'adaptation pour l'année 2018. Celles-ci comportent des créations, des densifications, des dissolutions, des réorganisations mais également des transferts géographiques.

Les Référentiels en organisation (REO) permettront, en fin d'année 2017, d'affiner ces mesures et de définir précisément les postes concernés par la politique de rééquilibrage au profit du personnel civil conduite par le ministère. Enfin, un arrêté fixant la liste des opérations de restructuration ou de rationalisation sera publié avant le 31 décembre 2017. Il fixera la liste exhaustive et détaillée des organismes comportant des emplois pouvant bénéficier du plan d'accompagnement des restructurations et ouvrant droit à certaines indemnités.

SOMMAIRE

Les armées

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE

MARINE NATIONALE

ARMÉE DE L'AIR

Les organismes interarmées et le soutien

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE

SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

SERVICE INTERARMÉES DES MUNITIONS

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Direction générale de l'armement

Direction du renseignement et de la sécurité de la défense

LES ARMÉES

État-major des armées

La consolidation des capacités opérationnelles se poursuivra en 2018, grâce à la manœuvre de redéploiement de postes en provenance du soutien et de l'environnement des forces.

2018 sera également marquée par la fin de l'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV).

Pour ses propres Organismes interarmées (OIA), la manœuvre de l'État-major des armées (EMA) se caractérisera principalement par :

- Le renforcement global des capacités de cyberdéfense, notamment la consolidation de l'état-major du commandement cyber et du centre d'analyse en lutte informatique défensive de Paris et de Rennes.
- La consolidation de l'organisation territoriale interarmées de défense avec notamment la transformation de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité de Marseille en un État-major de zone de défense (EMZD) de plein exercice.
- La poursuite de la montée en puissance de l'état-major du commandement des opérations spéciales qui finalisera son transfert entre Vélizy-Villacoublay et Balard.
- Le transfert du commandement pour les opérations interarmées de Creil vers Balard.
- L'ajustement sous enveloppe des forces de présence et de souveraineté en poursuivant de manière ciblée l'adaptation des soutiens, tout en consolidant certaines fonctions opérationnelles dont la sécurité protection des sites sensibles.

Armée de terre

Les mesures de réorganisation 2018 s'inscrivent dans la continuité des mesures prises en 2016, destinées à achever le plan de transformation de l'armée de terre « Au contact » ainsi que la densification de ses capacités opérationnelles.

• Poursuite de la réorganisation du Maintien en condition opérationnelle (MCO) terrestre :

Fermeture du détachement de la 12^e base de soutien du matériel du Mans.

Transfert fonctionnel d'unités du 2^e régiment du matériel de Bruz et de Poitiers, en vue de la consolidation de la 14^e base de soutien du matériel de Nouâtre.

Transfert fonctionnel de la cellule interface soutien-dépannage-tirs du détachement du 4^e régiment du matériel de Canjuers vers le nouveau centre d'entraînement interarmes du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique des Montferrat.

Optimisation de la maintenance au sein des différentes unités de l'armée de terre.

• Création d'unités :

Une division terre à Marseille, en lien avec la montée en puissance de l'état-major de zone de défense.

Un 5^e bataillon à l'école nationale des sous-officiers d'active de Saint Maixent et un centre de recrutement et de sélection en Île-de-France.

• Poursuite du renforcement et de la densification des capacités identifiées comme prioritaires :

Densification des capacités sécurité-protection, renseignement, forces spéciales et cyber, notamment dans le domaine de la lutte informatique défensive.

Poursuite du renforcement des capacités d'assistance militaire opérationnelle qui seront adossées à l'État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger (ENSOME).

Renforcement de la fonction préparation des forces : montée en puissance du commandement de l'entraînement et du combat interarmes à Mourmelon-le-Grand et densification du centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (94^e régiment d'infanterie de Sissonne).

• Dissolution et fermeture

Dissolution des éléments cynotechniques du 132^e bataillon cynophile de l'armée de terre de Salbris, en raison de la fermeture du dépôt du service interarmées des munitions.

Fermeture de la cellule production images de Lille dans le cadre de la rationalisation de la fonction communication.

Marine nationale

Les mesures de réorganisation prises pour 2018 s'inscrivent à la fois dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de transformation « Horizon Marine 2025 » et dans celui du renforcement des forces opérationnelles et des fonctions de renseignement de protection et de cybersécurité, décidée par le Président de la République après les attentats de 2015.

- **Création d'équipages** destinés à permettre l'armement, la conduite des essais et la montée en puissance opérationnelle de nouveaux bâtiments destinés à Toulon et Brest, en vue de leur admission au service actif :

Deuxième équipage des bâtiments de soutien et d'assistance hauturier *Loire* et *Rhône*.

Premier équipage des bâtiments de soutien et d'assistance hauturier *Seine* et *Garonne*.

Équipage de la frégate multimissions *Normandie*.

- Il sera procédé, en parallèle, à la dissolution des équipages de la frégate anti sous-marine *Jean-de-Vienne*, des patrouilleurs de haute mer *Commandant l'Herminier* et *Lieutenant de vaisseau Lavallée*, du chasseur de mines tripartite *Eridan*, des remorqueurs de haute mer *Malabar* et *Tenace*, des bâtiments de soutien région *Elan* et *Gazelle*.

- **Poursuite de la manœuvre de transformation** pour une remontée en puissance progressive dans les fonctions prioritaires par un effort de rationalisation et d'optimisation dans l'environnement des forces :

Poursuite du renforcement des unités de sécurité-protection de Brest, Toulon et Cherbourg.

Renforcement des unités agissant en défense maritime du territoire ou contribuant au renseignement nécessaire à celle-ci à Brest, Lorient, Toulon et Cherbourg.

Création d'un peloton de sûreté maritime et portuaire de gendarmes maritimes à Nantes-Saint Nazaire et transfert de la brigade de gendarmerie maritime de Gruissan vers Hyères.

Poursuite du renforcement des centres opérationnels de la marine à Brest, Toulon, Cherbourg et Paris.

Poursuite du renforcement d'unités contribuant à la résilience des forces à Brest, Lorient, Toulon et Cherbourg.

Poursuite du renforcement des effectifs dédiés à la cybersécurité à Brest, Toulon et Paris.

Armée de l'air

En 2018, l'armée de l'air poursuivra sa mise en œuvre du plan stratégique « Unis pour faire face » dans un contexte d'engagement opérationnel fort, de la participation au soutien à l'exportation du Rafale et d'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV). Ce plan se traduit par une modernisation de ses moyens, dont la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire, l'optimisation de ses structures et le renforcement de ses capacités opérationnelles, de renseignement et de sécurité-protection.

L'escadron Rafale du Qatar poursuivra sa montée en puissance sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan : celui-ci a été spécialement créé en 2017 pour assurer la transformation opérationnelle des pilotes de Rafale qatariens dans le cadre du soutien à l'exportation de l'industrie française.

• Entrée en service ou la montée en puissance de nouvelles flottes :

Livraison d'un nouvel avion d'entraînement et transfert progressif des structures écoles de la base aérienne 705 de Tours vers la base aérienne 709 de Cognac, dans le cadre de la transformation du cursus de formation des équipages de chasse.

Livraison du 1^{er} avion léger de surveillance et de reconnaissance sur la base aérienne 105 d'Évreux.

Poursuite de la livraison des premiers avions C130J sur la base aérienne 123 d'Orléans.

Poursuite de la montée en puissance de la flotte Reaper sur la base aérienne 709 de Cognac et de la flotte A400M sur la base aérienne 123 d'Orléans.

Mise en service opérationnel sur Rafale de l'escadron de chasse 2/4 « La Fayette » des Forces aériennes stratégiques avec la fin de manœuvre de transfert de la base aérienne 125 d'Istres vers la base aérienne 113 de Saint Dizier et le retrait de service des Mirage 2000N.

La préparation de l'arrivée du MRTT sur la base aérienne 125 d'Istres.

• Optimisation des structures de l'armée de l'air :

Rationalisation de la fonction logistique et de certains états-majors (Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique -SIMMAD, commandement des forces aériennes, direction des ressources humaines de l'armée de l'air).

Fermeture du centre de détection et de contrôle de l'élément air rattaché 901 de Drachenbronn.

Poursuite du retrait de service de la flotte C160 sur la base aérienne 105 d'Évreux.

• Renforcement de certaines capacités socle :

Maintien en condition opérationnelle des flottes au sein des escadres, commandement et contrôle des opérations, infrastructure et les Systèmes d'information et de communication (SIC) de projection, forces spéciales, renseignement, protection des bases aériennes ainsi que cyberdéfense et cyber-protection.

LES ORGANISMES INTERARMÉES ET LES SOUTIENS

Service de santé des armées

Le Service de santé des armées (SSA) adaptera son organisation en 2018 pour permettre un déploiement cohérent et efficace dans le cadre de la mise en œuvre de son modèle « SSA 2020 ». Cette nouvelle organisation prendra en compte la poursuite de la réduction des effectifs du SSA et la nécessité de préserver le soutien de proximité.

- Recentrage de la direction centrale sur ses fonctions stratégiques : conception, animation, pilotage, et renforcement du commandement et contrôle des fonctions protection et cyberdéfense.

- Création de six directions déconcentrées spécialisées, têtes de chaîne organique qui déclineront au plan national les politiques fixées par l'échelon central et en suivront la mise en œuvre :

Ces directions seront en charge des composantes du service (médecine des forces, hôpital, formation et recherche, ravitaillement sanitaire), de la gestion des ressources humaines ainsi que des systèmes d'information et du numérique du SSA.

- La montée en puissance de la direction de la médecine des forces s'accompagnera de la dissolution des directions régionales de Bordeaux, Brest, Metz, Saint Germain-en-Laye et Toulon, et de la création des derniers centres médicaux des armées de nouvelle génération : Bordeaux, Brest, Marseille, Metz et Toulon.

De nombreuses réorganisations du SSA seront réalisées en 2018 en vue de la mise en œuvre du projet SSA 2020 :

- Réorganisation de la composante hospitalière militaire

Elle se prolongera avec la poursuite de la montée en puissance des plateformes hospitalières militaires et à la mise en place des ensembles hospitaliers civils et militaires.

- Concentration des deux écoles de formation initiale, ESA et EPPA

Elle sera mise en œuvre par le transfert de l'EPPA de Toulon vers le site de Lyon-Bron.

- Création de la Plate-forme achat-finances santé (PFAF-santé)

La nouvelle PFAF-santé, qui sera organiquement rattachée à la direction des approvisionnements, sera issue de la réorganisation de la division « achats-finances santé ».

- Création du centre expert d'administration des ressources humaines

Deux antennes à Toulon et Paris permettront de réorganiser la chaîne d'administration des RH, à partir de la transformation du bureau central d'administration du personnel militaire du SSA de Toulon. Il complètera le centre expert des ressources humaines - solde du SSA créé à Toulon en 2017. Les bureaux locaux des ressources humaines seront redimensionnés.

- Création de la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) à Saint-Mandé

Créée à partir de la dissolution administrative du centre de traitement des informations médicales des armées, elle reprendra la responsabilité organique des cellules informatiques des différents établissements du service.

Service du commissariat des armées

Dans le cadre des annonces présidentielles, le SCA a bénéficié d'une atténuation de déflation et il contribuera pleinement en 2017 au redéploiement des effectifs au profit des unités opérationnelles, du renseignement et de la cyberdéfense.

Un lissage de la trajectoire de déflation sera opéré en 2018 du fait des charges nouvelles pesant sur le service (dont la montée en puissance de la Garde Nationale et le soutien du SMV), afin de consolider la soutenabilité de sa profonde transformation.

Principales mesures de réorganisation pour 2018 :

- Réorganisation des centres experts de Rambouillet

Création d'une plate-forme achat finance, consolidation du centre d'analyse et de contrôle interne en centre expert « métiers », réorganisation du centre d'expertise du soutien du combattant et des forces et du centre d'expertise de soutien général des armées pour l'animation de leurs filières, renforcement du service ministériel opérateur des droits individuels pour accompagner la montée en puissance de « Source solde ».

- Poursuite de rationalisations ciblées au sein des organismes du service.
- Intégration des centres de production alimentaire de Coëtquidan et de Satory dans les GSBdD de Coëtquidan et Versailles.
- Fin de la dissolution de l'Établissement logistique du Commissariat des armées (ELOCA) de Portes-lès-Valence.

Direction du renseignement militaire

Dans le cadre de son plan stratégique 2020, la Direction du renseignement militaire (DRM) poursuit la mise en œuvre de sa nouvelle organisation pour gagner en performance et renforcer son appui aux forces projetées.

- Création de postes (par l'actualisation de la Loi de programmation militaire, LPM),

Postes notamment créés dans la recherche du renseignement dans le cyberspace, l'analyse multi-sources et l'adaptation des systèmes d'information de la DRM aux enjeux du traitement des big data.

- Poursuite de l'adaptation de ses Détachements avancés des transmissions (DAT)

Redéploiement opéré grâce à la mise en place de capacités de télé-opération des dispositifs d'interception. Des postes seront ainsi transférés vers la métropole tandis que d'autres permettront de renforcer les DAT de Guyane et de Côte d'Ivoire.

- Transfert de la fonction de production cartographique de son centre de renseignement géospatial interarmées de Creil à Balard, dans le cadre du renforcement de l'appui de la DRM aux opérations conventionnelles et spéciales.

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense

La Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) poursuivra son projet « QUARTZ » de modernisation en 2018. La DIRISI étudie les opportunités des nouvelles technologies de l'information et des communications, qui pourraient permettre de répondre aux impératifs de rationalisation des effectifs tout en poursuivant l'accompagnement des transformations des armées, directions et services.

- Création d'une capacité d'intervention projetable

Créée au centre national de soutien opérationnel d'Orléans par redéploiement interne. Elle est destinée à renforcer l'appui de la DIRISI aux forces sur les théâtres d'opérations extérieures et en outre-mer.

- Finalisation du transfert du Centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (CIRISI) de Châlons-en-Champagne à Mourmelon.
- Accroissement de la capacité de la DIRISI en matière de cybersécurité

Ces capacités seront renforcées au sein du centre d'analyse en lutte informatique défensive et du centre opérationnel de sécurité. La maîtrise des systèmes d'information dédiés à la protection des sites sera également renforcée.

Service des essences des armées

Le plan de transformation du Service des essences des armées (SEA) repose essentiellement sur une réorganisation territoriale (concentration de certaines missions autour de complexes, réduction du nombre de dépôts pétroliers, réorganisation de la maintenance pétrolière). Le SEA a bénéficié d'un allègement de déflations pour le personnel militaire afin de maintenir ses capacités de projection et d'assurer le soutien des éléments du commandement des opérations spéciales.

- Réorganisations mises en œuvre en 2018

Début de la restructuration du dépôt essences de l'aviation légère de l'armée de terre de Dax.

Fin de la transformation en annexes du dépôt des essences air (DEA) de Salon-de-Provence et du dépôt essences de l'aéronautique navale (DEAN) d'Hyères.

Les missions du DEA de Salon-de-Provence et du DEAN de Hyères seront placées sous le commandement respectivement du DEA d'Istres et du dépôt essences marine de Toulon.

Service interarmées des munitions

Le projet du Service interarmées des munitions (SIMu), « SIMu 2019 », positionne le service comme l'opérateur de haute valeur ajoutée de la fonction munition pour les forces, sur le territoire national comme en opérations extérieures.

- Mesures de réorganisation menées en 2018 :

Finalisation de la dissolution du groupement de munitions de Salbris.

Transfert des éléments déconcentrés relevant de l'échelon central de Salbris vers Bourges.

Des réorganisations ciblées au sein des établissements principaux des munitions seront par ailleurs menées en 2018.

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION

Le Secrétariat général pour l'administration (SGA) poursuit le déploiement de sa feuille de route 2016-2018, orientée autour du soutien des réformes du ministère et de la conduite des transformations attachées aux fonctions et politiques transversales.

Les mesures de réorganisation 2018 s'inscrivent dans une recherche de simplification et d'optimisation des processus ainsi que de l'amélioration du service rendu aux armées, directions et services, en cohérence avec la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle renforcée dans le domaine financier et dans la gestion des ressources humaines.

L'adaptation des réseaux de l'agence de reconversion de la défense et de l'action sociale ainsi que le projet de service « SID 2020 » mis en œuvre par le Service d'infrastructure de la défense (SID) se poursuivent en ajustant les dispositifs aux évolutions des armées, afin d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins inscrits au contrat opérationnel.

Direction des ressources humaines

Les mesures de réorganisation de la Direction des ressources humaines du ministère (DRH-MD) s'inscrivent pour 2018 dans la poursuite des opérations de rationalisation et d'amélioration de la performance des ressources humaines, au profit d'une optimisation de la qualité du service rendu au bénéficiaire.

Mesures d'ajustement réalisées en 2018 :

- Transfert des équipes fonctionnelles Marine au Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement – ressources humaines (SMSIF-RH) à la Direction du personnel militaire de la marine (DPMM).
- Poursuite de l'optimisation du réseau de l'Agence de reconversion de la défense (ARD).

Service d'infrastructure de la défense

Le service d'infrastructure de la défense poursuit le déroulement de son projet de service « SID 2020 » par la mise en œuvre des mesures majeures répondant aux trois axes stratégiques définis : le recentrage sur les domaines stratégiques pour le ministère de la défense, le renforcement de la relation avec les bénéficiaires et la simplification du fonctionnement et amélioration de l'efficacité du SID.

- Poursuite en 2018 de mesures entamées :

Poursuite de la démarche d'amélioration du service rendu du dispositif des « ESID / Centres référents » par une généralisation et une optimisation des réponses « infrastructure » apportées dans chaque domaine.

Renforcement de la connaissance du patrimoine, élaboration des schémas directeurs de maintien en condition, poursuite de la montée en puissance des fonctions « énergie » et « défense-sécurité ».

- Adaptation du dispositif du SID au cas par cas en fonction des mesures de réorganisation des armées, directions et services :

En particulier, il mettra en œuvre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'infrastructures adaptées au nouveau modèle de l'armée de terre, à la force opérationnelle terrestre (FOT 77000), au SMV et aux mesures de renforcement de la protection.

Direction du service national et de la jeunesse

La Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) reprend les attributions de l'ancien délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances et la commission armées-jeunesse lui est adossée.

L'année 2018 verra le rattachement du SMV à la DSNJ ainsi que sa montée en puissance.

Service historique de la défense

Le Service historique de la défense (SHD) est engagé sur la période 2017-2019 dans des réformes destinées à assurer la continuité d'un service public de qualité et de répondre au mieux aux attentes du public.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

La LPM maintient l'ensemble des missions de la Direction générale de l'armement (DGA) et des programmes d'armement, sans abandon de capacité, et prévoit d'en lancer vingt nouveaux.

De ce fait, l'évolution de la DGA se traduit principalement dans l'organisation du travail avec, en particulier, un recours généralisé aux méthodes, pratiques et outils du domaine de l'ingénierie système.

La prise en compte des orientations prises par le gouvernement en réponse à la situation sécuritaire conduit à des allègements de déflation au sein de la DGA au profit des métiers contribuant à l'effort en matière de sécurité et de cybersécurité.

En 2018, il n'est pas prévu d'évolution des missions et capacités de la DGA. Celle-ci poursuit l'optimisation des méthodes, pratiques et outils permettant de libérer les ressources au profit des secteurs d'activités et de compétences qui le nécessitent, tout en respectant sa trajectoire.

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE DÉFENSE

En 2018, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) poursuivra sa remontée en puissance capacitaire entamée en 2015, avec le plan gouvernemental de lutte anti-terroriste. Le contexte sécuritaire a confirmé cette trajectoire, qui se traduira par des renforts en effectifs lissés jusqu'au terme de la LPM 2014-2019.

Mesures pour 2018 :

- Créations de postes civils et militaires au profit de l'ensemble des entités centrales et territoriales de la DRSD (en particulier de sa direction centrale), essentiellement dans le cœur de métier.
- Mesures de transfert affectant trois postes de métropole pour des raisons d'ordre infrastructurel.

